

TEMOIGNAGE de M. Yves BLEIN
maire de Feyzin (Rhône)

Il existe plusieurs manières d'appréhender la prévention des risques. Pour comprendre celle des élus locaux concernés, il faut garder en tête que ces derniers vivent à côté des sites classés et sont, par ailleurs, quotidiennement en contact avec les habitants exposés. Autant dire que la prévention des risques est au cœur de leur mandat. Il faut également avoir à l'esprit la nécessité qu'ils ont de maintenir emplois et activités dans leur commune. Loin d'être considérée comme un inconvénient, la présence d'industries apparaît, au contraire, souvent comme une source de richesses nécessaires (cela, avec ou sans taxe professionnelle...) à la vie du territoire.

Vous l'aurez compris, en matière de préventions des risques, il s'agit donc pour nous, élus locaux, de trouver un équilibre. Pour y parvenir, nous pensons avoir un rôle à jouer et c'est pourquoi nous demandons plus de transparence. Cette exigence, qui porte en particulier sur les études de danger et les scénarios étudiés, s'adresse tant aux industriels qu'aux services de l'Etat. Pourquoi tel scénario est-il rejeté ? Pourquoi telles garanties supplémentaires sont-elles requises ? Pourquoi tire-t-on telles conclusions ? L'enveloppe de secret qui entoure les études de dangers et leur audit par les DREAL doit être clairement dissipée.

Les élus locaux ne veulent plus seulement être « à l'aval », ne plus être contraints d'assumer pour leurs territoires des décisions dont ils ne possèdent pas le « code source ». Ils souhaitent, et c'est bien logique, apporter la vision profane de l'habitant, du riverain, qui est le premier concerné. C'est en étant transparents que les élus pourront ensuite témoigner concrètement auprès de leur population du fait que les meilleures dispositions sont prises – si c'est le cas – pour leur protection et celle de l'environnement. Et que l'on ne reproche pas aux élus de vouloir s'inscrire dans des échanges qui ne les concernent pas ! Tout les concerne, car tout est susceptible de concerner la population ! Et, en aucun cas, cela n'empêche chacune des parties prenantes d'exercer son rôle : l'industriel de produire, l'Etat de protéger et l'élu d'expliquer.

Meilleure information, plus grande transparence, et également cohérence politique de la part de l'Etat. Les élus attendent de la stabilité et de l'anticipation sur les aspects de la fiscalité qui conditionnent la mise en place des Plans de Prévention des Risques Technologiques, et donc la protection des riverains exposés.